



# Modalités d'utilisation de la plateforme de test déclarants

---

## Sommaire

Inscription à l'environnement de tests déclarants DSN .....	1
Données de tests .....	4
Limitation de l'environnement de tests DSN .....	5
Qualité d'identification des salariés .....	5

## Inscription à l'environnement de tests déclarants DSN

L'inscription s'effectue sur la plateforme de « tests DSN déclarants » accessible par l'URL ci-dessous :

<http://test.net-entreprises.fr/>

Le module d'inscription est identique à celui présent sur le site net-entreprises.fr (ou en légère avance uniquement sur l'inscription en cas de qualification en cours sur les fonctionnalités d'inscription).

Les Sirets à utiliser pour l'inscription sur l'environnement de « tests DSN déclarants » doivent être connus du référentiel des Sirets de net-entreprises.fr :

- ▶ Si vous êtes déjà inscrits sur net-entreprises.fr en production, il est nécessaire de vous inscrire également sur l'environnement de tests, les deux inscriptions étant totalement distinctes.
- ▶ Si vous êtes déjà inscrits sur la plateforme de « tests DSN déclarants » et avez notamment transmis des tests pour la phase 2, vous pouvez utiliser l'inscription existante.

Un délai de 24 h suite à votre inscription est nécessaire pour accéder au tableau de bord de la DSN et effectuer vos dépôts.

- **Cas 1 : Inscription sur la plateforme de tests (le SIRET n'a jamais été inscrit) :**

### Actions à réaliser

- 1 Accédez à la plateforme éditeur en renseignant l'url <http://test.net-entreprises.fr/> puis cliquez sur l'onglet « **S'inscrire** »
- 2 Renseignez les champs demandés et cliquez sur connexion. Les champs SIRET, Nom et Prénom constitueront vos paramètres de connexions
- 3 « **Acceptez** » les conditions générales
- 4 Sur la page « **Identification de votre établissement** », cliquez sur « **Etape suivante** »
- 5 Choisissez votre mot de passe en respectant bien les préconisations ainsi que le couple de question / réponse vous permettant de modifier à tout moment votre mot de passe. Cliquez sur « **valider** »
- 6 Sur la page « **Récapitulatif de vos données** », cliquez sur « **Etape suivante** »

**7** **TYPE D'INSCRIPTION ET SÉLECTION DES DÉCLARATIONS**

→ 1 - Pour qui souhaitez-vous déclarer ?

**IMPORTANT !** Vous ne pourrez plus modifier votre choix à l'issue de l'inscription.

1  Vous souhaitez déclarer pour votre entreprise  
 Vous souhaitez déclarer pour votre entreprise (cabinet, holding...) et/ou vos clients

→ 2 Sélection des déclarations

Sélectionnez les déclarations ou les services qui a priori vous concernent. Vous pourrez modifier votre choix ultérieurement.  
 En vous inscrivant à la DSN, nous vous offrons la possibilité de contrôler vos numéros Siret afin de vérifier s'ils sont bien connus du référentiel DSN. Vous accédez au "Service contrôle Siret" à partir de la page "Accéder aux déclarations".

Déclarations	Sélectionner
DSN PATCH Régime Agricole Déclaration sociale nominative Patch en Production pour le Régime Agricole	<input type="checkbox"/>
DSN PATCH Régime Général Déclaration sociale nominative Patch en Production pour le Régime Général	<input type="checkbox"/>
DSN QUALIF GIP OPS Régime Agricole Déclaration sociale nominative pour le régime agricole	<input type="checkbox"/>
DSN QUALIF GIP OPS Régime Général Déclaration sociale nominative pour le régime général	<input type="checkbox"/>
DSN TESTS DECLARANTS Régime Agricole Déclaration sociale nominative Editeur pour le Régime Agricole	<input checked="" type="checkbox"/>
DSN TESTS DECLARANTS Régime Général Déclaration sociale nominative Editeur pour le Régime Général	<input checked="" type="checkbox"/>

2

> Autres déclarations

3

À noter : Pour en savoir plus sur les déclarations de net-entreprises [cliquez ici](#).

( SAUVEGARDER ET QUITTER )

ÉTAPE SUIVANTE >

- Choisissez le type d'inscription à réaliser en cochant la case adaptée (1)
- Cocher la ou les cases relatives à « **DSN TESTS DECLARANTS Régime Agricole** » et « **DSN TESTS DECLARANTS Régime Général** » (2)  
**Dans le cadre du pilote, il est impératif de sélectionner l'un des deux services et pas un autre.**
- Cliquez sur « **Etape suivante** » (3)

- 8 Acceptez la charte relative à la DSN en cochant la case prévue à cet effet « **J'ai pris connaissance [...]** » et cliquez sur « **Valider** ».
- 9 Vérifiez les habilitations mentionnées. Vous pouvez en cochant ou décochant les cases les modifier, puis cliquez sur « **Valider l'inscription** ».
- 10 **Votre inscription est terminée. Vous aurez accès à la DSN sous 24 heures.**

- **Cas 2 : Inscription sur la plateforme de tests déclarants : un acteur est déjà inscrit sur le SIRET**

### Actions à réaliser

- 1 Accédez à la plateforme en renseignant l'url <http://test.net-entreprises.fr/> puis cliquez sur l'onglet « **S'inscrire** »
- 2 Renseignez les champs demandés. Les champs SIRET, Nom et Prénom constitueront vos paramètres de connexions
- 3 « **Acceptez** » les conditions générales
- 4 Sur la page « **Identification de votre établissement** », cliquez sur « **Etape suivante** »
- 5 Choisissez votre mot de passe en respectant bien les préconisations ainsi que le couple de question / réponse vous permettant de modifier à tout moment votre mot de passe. Cliquez sur « **valider** »
- 6 Sur la page « **Récapitulatif de vos données** », cliquez sur « **Etape suivante** »
- 7 Quand il existe un administrateur déjà inscrit pour une entreprise, tous les administrateurs qui s'inscriront par la suite devront « **activer** » ou « **faire activer** » leur inscription. **Deux choix s'offrant à vous, nous vous conseillons dans le cadre des tests de choisir la cooptation par mail (1) rendant ainsi la validation de l'inscription plus rapide.**

- Votre inscription est bien enregistrée mais reste à activer.
- Pour bénéficier des services de net-entreprises, vous pouvez choisir de :

**1**  Demander aux administrateurs de votre entreprise qui sont déjà inscrits, d'activer votre inscription. Dans ce cas net-entreprises se charge de leur transmettre votre demande par courriel (solution rapide s'ils vous connaissent) ;

**2**  Activer vous-même votre inscription. Dans ce cas, vous recevrez la clé d'activation à saisir lors de votre prochaine connexion, par courrier à votre attention à l'adresse suivante :

Entreprise DU SOLEIL  
14 rue du Paradis  
75012 PARIS

→ Important : vous avez 3 jours pour activer votre inscription. Passé ce délai, elle sera supprimée.

**3**  
(VALIDER)

- La cooptation par mail (1) (**Choix préconisé**) permet l'envoi d'un mail à l'ensemble des administrateurs inscrits pour les informer de l'inscription. Les administrateurs devront se connecter sur leur compte en cliquant sur le lien du message reçu pour « accorder » ou « refuser » cette inscription en cochant la case afférente à leur choix :

SIRET	NOM	PRENOM	N° TELEPHONE	COURRIEL	ACCORD	REFUS
123 456 789 00010	PLATFORME	EDITEUR	01 23 45 67 89	soleil@paradis.fr	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2** (VALIDER)

- La saisie de la clé d'activation (2) : Dans le cadre de la plateforme **DSN TESTS DECLARANTS** (et seulement pour cette plateforme) la clé d'activation doit vous être communiquée par le support DSN du GIP après demande.



**DEMANDE D'ACTIVATION EN COURS**

→ Votre demande d'activation effectuée le mardi 30 novembre 2010 à 13:37 est toujours en cours.

→ Vous avez reçu votre clé d'activation par courrier postal, veuillez la saisir dans les champs ci-dessous puis cliquez sur VALIDER :

→ Vous n'avez pas encore reçu votre clé d'activation par courrier, cliquez sur ÉTAPE SUIVANTE.

(ACCUEIL GÉNÉRIQUE) ÉTAPE SUIVANTE >



**IMPORTANT : Si au bout de 15 jours la demande de cooptation par mail ou la saisie de la clé d'activation n'a pas été validée/refusée ou saisie, l'inscription du nouvel administrateur sera automatiquement supprimée.**

***A noter*** : changement sur le **service d'authentification de l'environnement EDITEUR-DSN TEST DECLARANTS**

*Depuis le 18 novembre 2015, le certificat SSL auto-signé est remplacé par un certificat issu d'une Autorité Compétente reconnue (Certigna SSL Pris / Dhimyotis), comme c'est le cas sur l'environnement de PRODUCTION.*

*Les éditeurs de logiciels qui installent les certificats dans un magasin de certificats devront procéder à l'installation du nouveau certificat. Pour les éditeurs qui ne font pas de vérification SSL stricte (récupération du certificat lors de la négociation SSL), le changement est transparent.*

*Pour les utilisateurs de l'IHM, il s'agira simplement d'accepter le nouveau certificat lors du premier accès à [test.net-entreprises.fr](http://test.net-entreprises.fr).*

*Si des problèmes de connexion ou des messages d'erreur apparaissent sur Internet Explorer, nous vous conseillons d'utiliser Mozilla.*

Les opérations d'arrêt pour maintenance de la plateforme ou les incidents seront disponibles sur la page d'accueil (<http://test.net-entreprises.fr/>) dans la partie « Actualités ». La version de la brique de contrôle utilisée pour DSN TESTS DECLARANTS est la version la plus récente en sortie de qualification.

## **Données de tests**

Les données **SIRET** et **NIR** déclarés doivent être des données réelles et donc référencées dans les référentiels de production de façon à ce que les vérifications d'appartenance à ces référentiels ne retournent pas d'erreurs. Etant donné le caractère confidentiel des NIR, les entreprises pilotes sont tenues de garantir la confidentialité dans le traitement des données reçues des référentiels de production dans le cadre des tests.

De plus, afin de permettre les contrôles de comparaison par les organismes, les données de paie transmises dans le cadre du pilote doivent être des données réelles.

Par ailleurs, les codes organismes de prévoyance utilisés doivent être réels et présents dans les tables du serveur de nomenclature. En cas de doute, la zone ne doit pas être renseignée.

Il est possible de transmettre avec une rétro activité de 12 mois sur l'année en cours. Les DSN transmises seront conservées 13 mois sur la plateforme de tests.



Toute DSN ne comportant pas d'erreur pour un Siret et un mois déclaré donné ne pourra être ré émise comme une DSN initiale. La fonctionnalité « annule et remplace » est disponible sur l'environnement de tests.

Les bilans de retour sont disponibles sur le tableau de bord (contrôles de la norme, BIS, contrôles inter-déclarations mensuelles,...). Les retours des organismes destinataires seront accessibles sur la plateforme de test, la date de mise à disposition des CRM reste à préciser (en cas de non disponibilité au démarrage du pré-pilote, des retours par mail sont à prévoir).

## Limitation de l'environnement de tests DSN

L'environnement de tests DSN mis à disposition dans le cadre du pré-pilote couvre :

- l'inscription à DSN TESTS DECLARANTS ;
- le dépôt des déclarations via l'accès au tableau de bord et l'API ;
- les contrôles du bloc1 (*relatifs à la conformité par rapport à la norme ainsi que les vérifications d'appartenance au référentiel de production pour les numéros SIRET*) ;
- La transmission des DSN au bloc3 et les bilans de traitements du bloc3 (*bilan d'identification des salariés, bilan de contrôle inter-déclarations mensuelles*) ;
- La transmission des données à l'Agirc-Arrco
- La transmission des données aux organismes complémentaires en capacité de recevoir de la DSN (cf. liste des OC participants au pré-pilote)
- La transmission des données à la MSA
- Les accès aux retours des OPS sur le tableau de bord (date de mise à disposition à préciser)

## Qualité d'identification des salariés

La DSN étant une procédure unique à destinataire multiples, il est bien sûr essentiel que l'identification des salariés (NIR ou numéro de sécurité sociale) soit correcte.

Le bilan d'identification des salariés (BIS) est mis à disposition des déclarants suite à chaque dépôt de DSN afin de leur permettre de corriger les données d'identification des individus au fil de l'eau.

Les déclarants devront, pour les cas où l'employeur n'aurait pas connaissance du NIR d'un individu au moment de l'émission d'une DSN, déclarer un numéro technique temporaire NTT (S21.G00.30.020). Le NTT est un identifiant technique composé du code sexe de la personne physique qui doit être égal à 1 ou 2, suivi du SIREN de l'entreprise et d'un identifiant unique et pérenne de l'individu dans l'entreprise, comme le Matricule du salarié dans l'entreprise par exemple.

Afin de fiabiliser les données d'identification en amont des premiers dépôts, les entreprises sont invitées à se référer au bilan d'identification des salariés (BIS) établie dans le cadre de la procédure DADS-U. Vous pouvez accéder à ce bilan net-entreprises.fr si vous déposez votre déclaration sur ce site ou via le site e-vantail de la CNAV si vous ne passez pas par net-entreprises.



NB : Pour rappel, en production, afin d'éviter les procédures lourdes de ré identification en cas de mauvaise qualité des NIR dans cette phase de démarrage, il est demandé aux entreprises volontaires un taux de non qualité signalé dans le BIS inférieur à 1 %.

Si ce n'est pas le cas, il est de toutes façon important d'étudier les modalités permettant de rejoindre cet objectif d'ici à la date de généralisation de la DSN, sachant que si l'écart ne porte que sur quelques cas, vous bénéficierez dans le cadre du pilote auprès du système DSN d'une immatriculation accélérée de ces salariés, ce qui aura un effet positif sur leurs droits comme sur la régularité de traitement de la paie. Un numéro d'appel **01 55 45 55 99** est à votre disposition pour faciliter vos démarches d'identification de tout nouveau salarié dès lors que vous vous engagez dans la DSN.